

RAPPORT DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE DE GAZ

- Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 271-6, R. 271-1 à R. 271-4 et R. 134-6 à R. 134-9 ;
- Vu le décret no 2006-1147 du 14 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique et à l'état de l'installation intérieure de gaz dans certains bâtiments
- Vu l'arrêté du 25 avril 2012 modifiant l'arrêté du 2 août 1977 modifié relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible et d'hydrocarbures liquéfiés situés à l'intérieur des bâtiments d'habitation ou de leurs dépendances
- Vu l'arrêté du 12 février 2014 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 modifié par l'arrêté du 24 août 2010 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz
- Vu l'arrêté du 18 novembre 2013 portant reconnaissance de la norme NF P45-500 de janvier 2013
- Arrêté du 18 novembre 2013 portant reconnaissance de la norme NF P45-500 en application des dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz

A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

- Localisation du ou des bâtiments

Type de bâtiment : appartement

maison individuelle

Nature du GN

gaz distribué : GPL

Air propane ou butane

Distributeur de gaz : BUTAGAZ

Installation alimentée en gaz : OUI NON

Rapport n° : 15946/2017 GAZ

Désignation et situation du ou des lots de copropriété :

Adresse : **La petite grève
35140 SAINT-AUBIN-DU-CORMIER**

Réf. Cadastre : **Non communiquée**

Date du Permis de construire : / **Non communiquée**
Installation de plus de 15 ans

B DESIGNATION DU PROPRIETAIRE

- Désignation du propriétaire de l'installation intérieure de gaz :

Nom : **SERVICE INFRASTRUCTURE DE LA DEFENSE**

Prénom :

Adresse : **Quartier Margueritte 1, rue du Garigliano bp14
35000 RENNES**

- Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Nom / Prénom

Adresse :

- Titulaire du contrat de fourniture de gaz :

Nom : **SERVICE INFRASTRUCTURE DE LA
DEFENSE**

Prénom :

Adresse : **Quartier Margueritte 1, rue du Garigliano
bp14
35000 RENNES**

Téléphone :

Numéro de point de livraison gaz

Ou Numéro du point de comptage estimation (PCE) à 14 chiffres

Ou A défaut le numéro de compteur

Numéro :

C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

- Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : **CHARBONNEL Gérard**

Raison sociale et nom de l'entreprise : **CHB-YADIS**

Adresse : **11, rue des Etangs
35780 LA RICHARDAIS**

N° Siret : **500 614 565 00017**

Désignation de la compagnie d'assurance : **ALLIANZ**

N° de police : **45774417** date de validité: **30/06/2018**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **ABCIDIA**

4 route de la Noue 91190 GIF-SUR-YVETTE, le 28/01/2013

N° de certification : **13-297**

Norme méthodologique ou spécification technique utilisée : **NF P45-500 Janvier 2013**

Rapport N° :
15946/2017



Société CHB-YADIS - 20, Avenue Jean Jaurès - 35400 St Malo (Siège social)
 Nos Cabinets sont présents sur L'Hermitage, St Méen le Grand, Châteaubourg, St Malo, Dinard, Combourg
 Tél 02 99 04 37 38 - Fax 02 99 04 38 38 - contact@chb-yadis.fr
 Sarl au Capital 10 000 € - APE : 7120B



D IDENTIFICATION DES APPAREILS

Autres appareils		Observations
Genre (1)	Type (2)	Anomalie
Marque	Puissance (kW)	Motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné
Modèle	Localisation	
Appareil de cuisson	Non raccordé	Anomalie(s) : 8a2 - 8b - 14
Sans objet		
	Cuisine	

LEGENDE

(1)	Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eaux, chaudière, radiateur,
(2)	Non raccordé – Raccordé – Etanche
(3)	A.R. : Appareil raccordé - D.E.M : Dispositif d'Extraction Mécanique
(4)	CENR : Chauffe Eau Non Raccordé

E ANOMALIES IDENTIFIEES

Point de contrôle N° (3)	A1 ⁽⁴⁾ , A2 ⁽⁵⁾ , DGI ⁽⁶⁾ ou 32c ⁽⁷⁾	Libellé des anomalies	Localisation	Recommandations
<i>Risques Encourus</i>				
8b	A2	L'extrémité du robinet ou de la tuyauterie en attente n'est pas obturée	Cuisine Appareil 1 (Appareil de cuisson)	<ul style="list-style-type: none"> • Obturer le robinet de coupure • Intervention au plus tôt par une personne compétente (installateur ou SAV). •
<ul style="list-style-type: none"> • L'absence de robinet ou son inaccessibilité excluent la possibilité de couper l'arrivée du gaz à l'appareil • (par exemple, dans le cas de dé-raccordement accidentel ou de rupture du tube souple, pour son remplacement ou en cas d'incident sur l'appareil). • Il existe un risque de fausse manoeuvre si un robinet n'est pas obturé par un bouchon alors qu'il ne dessert aucun appareil. Cette fausse manoeuvre peut entraîner un dégagement de gaz et donc un risque d'explosion. • Le même risque existe si une tuyauterie en aval d'un robinet n'est pas obturée par un bouchon vissé, alors qu'elle n'est raccordée à aucun appareil. 				
14	A1	La date limite d'utilisation du tuyau d'alimentation n'est pas lisible ou est dépassée	Extérieur Appareil 1 (Appareil de cuisson)	<ul style="list-style-type: none"> • Changer les tuyaux d'alimentation • Intervention au plus tôt par une personne compétente (installateur ou SAV).
<ul style="list-style-type: none"> • — Fuite de gaz consécutive à l'emploi de tubes souples ou tuyaux flexibles non appropriés ; • — Fuite de gaz à travers un tube souple ou un tuyau flexible en mauvais état (par exemple : fissures, craquelures) 				
8a2	A1	Au moins un robinet de commande d'appareil n'est pas accessible	Cuisine Appareil 1 (Appareil de cuisson)	<ul style="list-style-type: none"> • Déplacer le robinet de coupure • Intervention au plus tôt par une personne compétente (installateur ou SAV).
<ul style="list-style-type: none"> • L'absence de robinet ou son inaccessibilité excluent la possibilité de couper l'arrivée du gaz à l'appareil • (par exemple, dans le cas de dé-raccordement accidentel ou de rupture du tube souple, pour son remplacement ou en cas d'incident sur l'appareil). • Il existe un risque de fausse manoeuvre si un robinet n'est pas obturé par un bouchon alors qu'il ne dessert aucun appareil. Cette fausse manoeuvre peut entraîner un dégagement de gaz et donc un risque d'explosion. • Le même risque existe si une tuyauterie en aval d'un robinet n'est pas obturée par un bouchon vissé, alors qu'elle n'est raccordée à aucun appareil. 				

Rapport N° : 15946/2017 GAZ



Société CHB-YADIS - 20, Avenue Jean Jaurès - 35400 St Malo (Siège social)
 Nos Cabinets sont présents sur L'Hermitage, St Meen le Grand, Châteaubourg, St Malo, Dinard, Combourg
 Tél 02 99 04 37 38 - Fax 02 99 04 38 38 - contact@chb-yadis.fr
 Sarl au Capital 10 000 € - APE : 7120B



2/6

Ce rapport deviendra valide dès lors que la facture de la prestation sera acquittée

LEGENDE	
(3)	Point de contrôle selon la norme utilisée
(4) A1	Présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation
(5) A2	L'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture du gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.
(6) DGI (Danger Grave et Immédiat)	L'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituant la source du danger.
(7) 32c	La chaudière est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionnement.

F	IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE CONTROLES ET MOTIFS
	Néant

G CONSTATATIONS DIVERSES

<input checked="" type="checkbox"/>	Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée.
<input checked="" type="checkbox"/>	Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté.
<input type="checkbox"/>	Le conduit de raccordement n'est pas visitable

Le contrôle apparent de l'étanchéité de l'installation n'a pas été réalisé par lecture de débit mais certains raccords ont été vérifiés à l'aide d'un produit moussant.

<input type="checkbox"/>	L'installation ne comporte aucune anomalie.
<input checked="" type="checkbox"/>	L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement.
<input checked="" type="checkbox"/>	L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais.
<input type="checkbox"/>	L'installation comporte des anomalies de type DGI qui devront être réparées avant remise en service.
Tant que la (ou les) anomalie(s) DGI n'a (ont) pas été corrigée(s), en aucun cas vous ne devez rétablir l'alimentation en gaz de votre installation intérieure de gaz, de la partie d'installation intérieure de gaz, du (ou des) appareil(s) à gaz qui ont été isolé(s) et signalé(s) par la ou les étiquettes de condamnation.	
<input type="checkbox"/>	L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz

H ACTIONS DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC EN CAS DE DGI

<input type="checkbox"/>	Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz
Ou <input type="checkbox"/>	Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation
<input type="checkbox"/>	Transmission au Distributeur de gaz par _____ des informations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ; • Codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI)
<input type="checkbox"/>	Remise au client de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie.

I Actions de l'opérateur de diagnostic en cas d'anomalie 32c

<input type="checkbox"/>	Transmission au Distributeur de gaz par _____ de la référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur
<input type="checkbox"/>	Remise au syndic ou au bailleur social de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie

Rapport N° : 15946/2017 GAZ



Société CHB-YADIS - 20, Avenue Jean Jaurès - 35400 St Malo (Siège social)
 Nos Cabinets sont présents sur L'Hermitage, St Meen le Grand, Châteaubourg, St Malo, Dinard, Combours
 Tél 02 99 04 37 38 - Fax 02 99 04 38 38 - contact@chb-yadis.fr
 Sarl au Capital 10 000 € - APE : 7120B



3/6

Ce rapport deviendra valide dès lors que la facture de la prestation sera acquittée

J SIGNATURE ET CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature / cachet de l'entreprise

CHB - YADIS
11, rue des Etangs
35780 La Richardais
Tél. : 02 99 04 37 38
Fax/Tél. : 02 99 04 38 38
EURL au capital de 10 000 €
SIRET N° 500 614 565 02317 RCS St Malo
www.chb-yadis.fr

Dates de visite et d'établissement de l'état de l'installation gaz

Visite effectuée le : **03/10/2017**
Fait à **LA RICHARDAIS** le **03/10/2017**
Rapport n° : **15946/2017 GAZ**
Date de fin de validité : **02/10/2020**
Nom / Prénom du responsable : **BRAULT Gurwan**
Nom / Prénom de l'opérateur : **CHARBONNEL Gérard**

*Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire. De plus, selon nos conditions contractuelles, ce rapport ne peut en cas être utilisé pour la rédaction d'un compromis ou d'un acte authentique tant que la facture de cette prestation n'est pas réglée. **Ce rapport deviendra valide dès lors que la facture sera acquittée.***

Rapport N° : 15946/2017 GAZ



Société CHB-YADIS - 20, Avenue Jean Jaurès - 35400 St Malo (Siège social)
Nos Cabinets sont présents sur L'Hermitage, St Meen le Grand, Châteaubourg, St Malo, Dinard, Combourg
Tél 02 99 04 37 38 - Fax 02 99 04 38 38 - contact@chb-yadis.fr
Sarl au Capital 10 000 € - APE : 7120B



4/6

Ce rapport deviendra valide dès lors que la facture de la prestation sera acquittée

ANNEXE – PHOTOS

Point de contrôle N° 8a2



Description :

A1 Au moins un robinet de commande d'appareil n'est pas accessible

Point de contrôle N° 8b



Description :

A2 L'extrémité du robinet ou de la tuyauterie en attente n'est pas obturée

Rapport N° : 15946/2017 GAZ



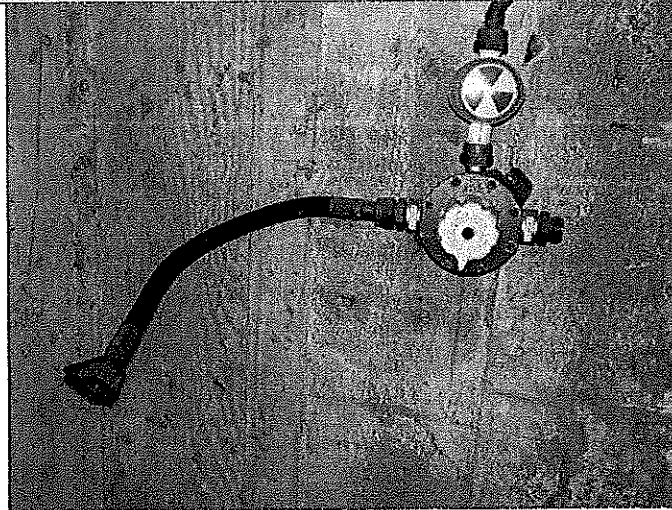
Société CHB-YADIS - 20, Avenue Jean Jaurès - 35400 St Malo (Siège social)
Nos Cabinets sont présents sur L'Hermitage, St Meen le Grand, Châteaubourg, St Malo, Dinard, Combourg
Tél 02 99 04 37 38 - Fax 02 99 04 38 38 - contact@chb-yadis.fr
Sarl au Capital 10 000 € - APE : 7120B



5/6

Ce rapport deviendra valide dès lors que la facture de la prestation sera acquittée

Point de contrôle N° 14



Description :

A1 La date limite d'utilisation du tuyau d'alimentation n'est pas lisible ou est dépassée

Rapport N° : 15946/2017 GAZ



Société CHB-YADIS - 20, Avenue Jean Jaurès - 35400 St Malo (Siège social)
Nos Cabinets sont présents sur L'Hermitage, St Meen le Grand, Châteaubourg, St Malo, Dinard, Combourg
Tél 02 99 04 37 38 - Fax 02 99 04 38 38 - contact@chb-yadis.fr
Sarl au Capital 10 000 € - APE : 7120B



6/6

Ce rapport deviendra valide dès lors que la facture de la prestation sera acquittée